



Déclaration SNU au CHSCT du 07 septembre 2015

Pour le SNU le **Nouveau Parcours du Demandeur d'Emploi** va contribuer en plus du dossier « **Accès direct** du demandeur d'emploi à son **conseiller référent** et développement des services personnalisés sur rendez-vous » à **la mort du service public de l'emploi**.

Vous **dématérialisez** l'inscription, vous confiez la hotline d'assistance à une **sous-traitance** dont on ne sait même pas comment et combien de temps ils seront formés.

Vous institutionnalisez **la mise à distance des demandeurs d'emploi** (inscription en ligne, fin des ARCS placement, fermeture au public sauf sur RDV...).

Vous organisez **la réduction d'effectifs « indemnisation »** en automatisant une partie de la liquidation et en externalisant la gestion des attestations employeur isolées.

Par contre, vous leur confiez un portefeuille spécifique indemnisation pour traiter les dossiers incomplets sur le champ de l'indemnisation.

Vous ajoutez **une pression supplémentaire sur la durée nécessaire à la liquidation** du dossier car l'entretien de situation sera donné seulement à l'issue de la liquidation. Aujourd'hui, cette pression existe déjà, mais elle est collective. Demain, elle deviendra individuelle.

Vous **niez la technicité et les compétences des conseillers** intermédiation dans la réalisation du diagnostic en créant une « aide au diagnostic ». Si elle n'est pas « obligatoire » aujourd'hui, il n'est pas dit qu'elle ne s'impose pas un jour.

Vous **organisez la perte de compétences** des conseillers placement en fractionnant les activités : entreprise pour les uns, demandeurs d'emploi pour les autres.

Vous confiez **l'aide à l'inscription** à des personnes en **service civique** qui ne sont pas des conseillers.

D'ailleurs, vous confiez à **la sous-traitance le suivi des demandeurs d'emploi les plus économiquement « rentables »** avec Activ'emploi et ce, sur des volumes énormes.

Vous répondez à la question de la multiplication des trajets des Demandeurs d'Emploi par **les Maisons de Service au Public, inexistantes à ce jour sur notre région**.

Vous organisez **la mise en concurrence des agences** entre elles avec les évolutions de management de proximité, la transformation des jalons en alertes, la gestion par les indicateurs « qualité » : taux de paiement dans les délais et satisfaction des demandeurs d'emploi et des entreprises.

Vous laissez les équipes locales de direction s'organiser seules.

De plus, les encadrants verront leur management évoluer vers un management « à la Mac Do » car les outils le permettront : bienvenue dans le monde gouverné par « la pression des indicateurs ».

De fait, vous **individualisez les responsabilités des uns et des autres** au prétexte de personnaliser la relation du DE, ce qui renforce clairement les RPS en substituant à l'organisation du travail à la charge de l'employeur, l'organisation individuelle des tâches de chacun et donc **l'individualisation de la performance**.

Le SNU ne peut cautionner cette **nouvelle destruction des missions et des métiers** qui sont les nôtres et du service public de l'emploi.

En conséquence, le SNU vote contre le nouveau parcours du demandeur d'emploi.